
Programme de Formation

OT06 - Les pouvoirs de police du maire



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début*
fin

Contenu pédagogique



Public visé

Elus locaux



Objectifs pédagogiques

- Identifier les pouvoirs de police du maire
- Recenser les pouvoirs exercés et leurs limites
- Identifier les responsabilités découlant des pouvoirs de police



Description

Autodiagnostic

Cerner les pouvoirs de police du maire

- Les pouvoirs de police administrative
- Les pouvoirs de police judiciaire
- Le transfert possible au président de l'EPCI
- Les autorités compétentes en matière de police spéciale
- Le préfet
- Le président du conseil départemental
- Les ministres
- Le premier ministre
- Le président de la république
- Le champ d'application territoriale
- Les domaines d'application
- La salubrité publique
- La tranquillité publique



- La sécurité publique
- Les polices spéciales

L'intervention au titre des pouvoirs de police

- La nécessité d'un acte administratif : l'arrêté de police
- Les fondements du pouvoir de police
- Les principes généraux : l'existence d'un péril grave constituant une menace de trouble sérieuse pour l'ordre public et rendant indispensable la mesure de police
- Le contrôle exercé : le contrôle de légalité externe et le contrôle de légalité interne
- L'application du pouvoir de police

Les responsabilités découlant des pouvoirs de police du maire

- La responsabilité administrative
- La responsabilité pénale
- Les infractions et les sanctions

Exemple de mise en cause de la responsabilité du maire
Conseils pratiques à mettre en œuvre dès la connaissance d'un dysfonctionnement



Prérequis

Aucun